

Dépliant PDS secondaire



**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**
LYCÉES 2017-2020

En route vers le PDS
Vue d'ensemble & planification



pds DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le **Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)** est une démarche structurée et cohérente qui concerne toute la communauté scolaire. Il vise à répondre aux spécificités locales du lycée et aux besoins des élèves.

Dans le but d'instaurer une dynamique de développement continu et de renforcer leurs pratiques innovantes, les lycées auront à documenter leur offre scolaire et parascolaire et pourront dessiner les contours de leur propre vision dans leur profil.

Pour ce faire :

- les lycées disposeront d'une autonomie accrue ;
- des cellules de développement scolaire (CDS) auront la responsabilité de créer, documenter et soutenir les mesures inscrites dans le PDS ;
- des outils et un accompagnement personnalisé seront proposés aux lycées pour garantir une réalisation efficace du PDS.

« Responsable de son développement, le lycée adopte une posture collaborative et participative œuvrant pour l'accomplissement et la réussite de tous ses élèves. » SCRIPT

pds SA DURÉE ? SES ÉTAPES ?

Le PDS porte sur une durée de 3 années scolaires et intègre les étapes qui suivent :

1. La présentation et la documentation de l'offre scolaire et parascolaire ainsi qu'une analyse de la situation globale du lycée. Cette démarche porte sur toutes les dimensions qui visent l'amélioration de la qualité scolaire. Comme indiqué dans le projet de loi, elle doit au minimum faire référence aux 7 domaines suivants:
 - a. l'organisation de l'appui scolaire ;
 - b. l'encadrement des enfants à besoins spécifiques / particuliers ;
 - c. l'assistance psycho-sociale des élèves ;
 - d. l'orientation des élèves ;
 - e. la coopération avec les parents d'élèves ;
 - f. l'intégration des technologies de l'information et de communication ;
 - g. l'offre périscolaire.

La documentation et l'analyse réalisées permettent ainsi de dégager les priorités du lycée et de développer son profil.

2. La définition d'un objectif au minimum qui découle des priorités dégagées préalablement et qui engage au mieux la communauté scolaire dans son ensemble.
3. Un plan d'action pour chaque objectif précisant les personnes responsables, les ressources engagées, les moyens utilisés, les échéances à respecter et les critères d'évaluation à envisager.
4. Une évaluation et adaptation continues du PDS en cours.

QUI PARTICIPE ? QUI ACCOMPAGNE ?

Le PDS est élaboré par la CDS sous la responsabilité de la direction du lycée et en concertation avec le conseil d'éducation (CE).

La CDS est composée de membres de la direction et de membres de la conférence du lycée désignés par le directeur pour une durée de 3 ans renouvelable.

La direction du lycée veille à l'implémentation des décisions prises.

CDS

Dans le cadre de la réalisation du PDS, la CDS a les missions suivantes (*Extrait de l'art.11 de la loi du 15 déc. 2016*) :

- analyser et interpréter les données scolaires du lycée ;
- identifier les besoins prioritaires du lycée ;
- définir des stratégies de développement scolaire ;
- élaborer la charte scolaire, le profil et le PDS ;
- assurer la communication interne et externe ;
- élaborer un plan trisannuel de la formation continue du personnel du lycée.

La CDS s'engage à prendre en compte les préoccupations et les points de vue de tous les acteurs scolaires.

- La proposition commune de la CDS et du CE est soumise pour avis à la conférence du lycée.

Le directeur approuve la version finale du PDS.

Le PDS approuvé est arrêté par le ministre.

- La division *Développement des établissements scolaires* du SCRIPT accompagne et soutient les lycées dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du PDS.
- L'IFEN soutient les lycées pour établir et mettre en oeuvre leur plan de formation s'intégrant dans leur démarche PDS.

“Teamwork is the ability to work together toward a common vision. The ability to direct individual accomplishments toward organizational objectives. It is the fuel that allows common people to attain uncommon results.”

Andrew Carnegie

LES OUTILS À DISPOSITION ?

Outre un accompagnement proposé par le SCRIPT, un ensemble d'outils sera mis à disposition des lycées afin de faciliter la démarche PDS.

-  Le rapport-lycée qui est en cours de révision sur la base des expériences recueillies depuis 2012.
-  Un outil de gestion de projets appelé « edvance » qui sera introduit dans les lycées pour faciliter la démarche PDS.

Un site Internet dédié au développement scolaire sera prochainement en ligne.

Il visera à :

- fournir des textes et des documents de référence ;
- mettre à disposition des outils et des fiches techniques pour la réalisation de toutes les étapes et activités relatives aux mesures entreprises ;
- favoriser le partage d'expériences et les échanges ;
- faciliter la prise de contact avec des partenaires externes ;
- tenir informés les établissements sur des actualités concernant le développement scolaire.

« Promouvoir la contagion des idées et
des solutions nouvelles. »

François Muller

LE PDS : LES OUTILS À DISPOSITION ?

Afin de favoriser un élan collectif au sein des lycées, de les encourager à se mobiliser pour améliorer la qualité scolaire et de valoriser leur travail et leur engagement, **une première journée de l'innovation pédagogique sera organisée en 2018.**

Cette journée a pour objectif général de valoriser la capacité de recherche et d'innovation du système éducatif luxembourgeois, mais aussi de mettre en réseau les lycées autour de cette dimension.

Des professionnels et des chercheurs de l'éducation et de la formation ainsi que des partenaires de l'éducation seront invités à partager leur vision et leur expérience afin de les mettre au service des lycées et des acteurs du développement scolaire.

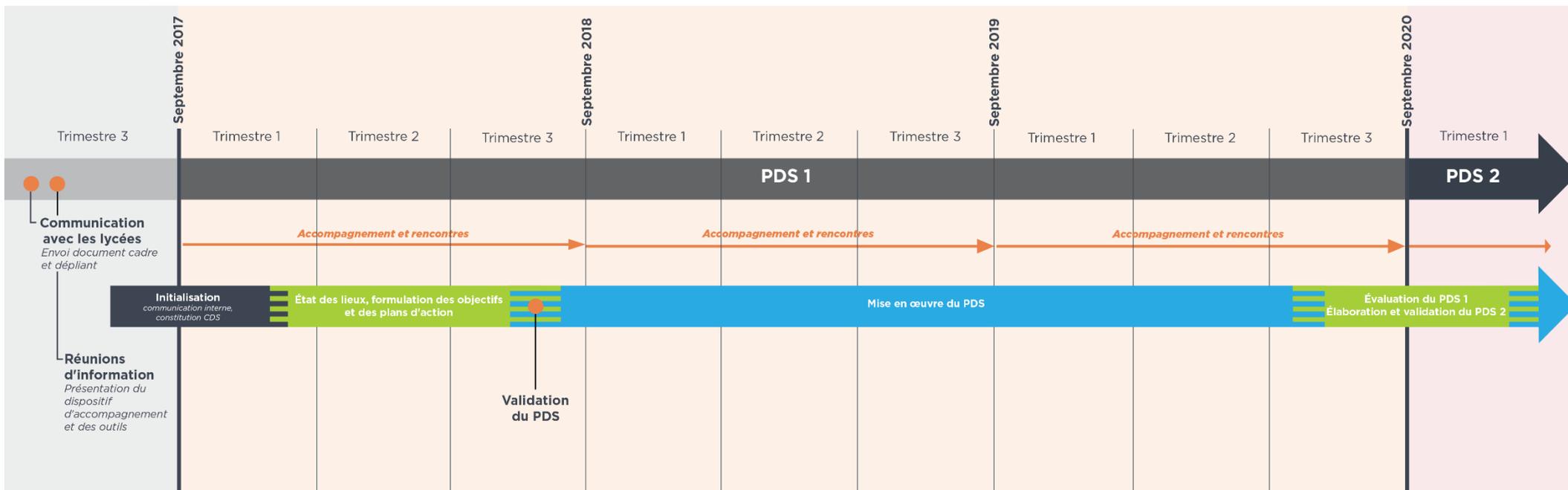
pds LES PROCHAINES ÉTAPES

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

- réunions d'information régionales ;
- communication interne au lycée autour de la CDS et du PDS ;
- constitution de la CDS en vue de sa mise en place à la rentrée 2017-2018 ;
- poursuite de la documentation sur le profil de l'établissement.

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

- finalisation du profil de l'établissement ;
- réalisation de l'état des lieux ;
- mise en évidence des priorités du lycée ;
- définition des objectifs et élaboration des plans d'action ;
- finalisation et approbation définitive du PDS ;
- mise en oeuvre des premières actions le cas échéant.



CONTACT

SCRIPT

Division du développement
des établissements scolaires

eduPôle Walferdange
Route de Diekirch
L-7220 Walferdange

L'équipe de la division :

Fabienne Abens
Élise Aubert
Jean-Charles Hautecouverture
Marc Weber



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



SCRIPT

Service de Coordination de la Recherche
et de l'Innovation pédagogiques et technologiques



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse